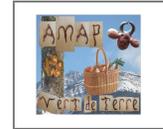


# Contrat AMAP Vert de Terre



## Panier produits laitiers Mai à Octobre 2015

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Réfèrent(e)
Nom : .....	Gaec des Rapilles	Marie Canova
Prénom: .....	97 chemin de Rivet	Les Bonnets
Adresse: .....	38 360 Engins	38250 Villard de Lans
Tél : .....	Alain Francoz	tél : 04 76 95 90 33
Mél : .....	Philippe Moinier	06 77 58 45 40
	Tel 04 76 94 45 02	
	desrapilles.gaec@terre-net.fr	marie.canova@wanadoo.fr

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> chèque : 15/05, 2<sup>ème</sup> chèque : 15/07, 3<sup>ème</sup> chèque : 15/09,

### Type de panier à titre indicatif pour la saison 2014

Panier 1	15 euros	Panier 2	10 euros	Panier 3	9 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	

Rajouter 1,10 € par litre de lait désiré et prévoir le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le montant total de vos paniers-litres de lait

MAI					JUN					JUILLET				
V1	V8	V15	V22	V29	V5	V12	V19	V26		V3	V10	V17	V24	V31
AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE				
V7	V14	V21	V28		V4	V11	V18	V25		V2	V9	V16	V23	V30

Montant total de la commande : ..... €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à ..... le .....

Le consom'acteur

Le producteur